Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900751-20251218-2025_12_138-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 16 décembre 2025

Délibération n°2025-12-138

Date de convocation : 10 décembre 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 43

Prorogation de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 du mois de décembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Plougourvest, salle intergénérationnelle « Le Pouldu », sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents	M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie
Ont donné procuration	M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine M. LE BORGNE Laurent à Mme LE GUERN Marlène M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire Mme QUERE Patricia à M. GUEGUEN Philippe Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert
Absent(s) excusé(s)	M. BRAS Philippe M. PHELIPPOT Samuel

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. JEZEQUEL Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900751-20251218-2025_12_138-DE

Le programme « Petites Villes de Demain » est un dispositif national qui soutient la revitalisation de territoires de moins de 20 000 habitants ayant une fonction de centralité.

Trois villes du territoire, Landivisiau, Plouvorn et Sizun, se sont engagées le 18 mars 2021 dans ce programme aux côtés de la Communautés de communes du Pays de Landivisiau et de l'Etat.

La convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) a été signée le 5 octobre 2022 pour une durée de quatre ans. Cette convention-cadre arrive à échéance le 31 mars 2026 à la date de fin du programme « Petites Villes de Demain » initialement annoncée.

Le 13 juin 2025, lors de la conférence de presse tenue à l'issue des Assises des Petites Villes de France, le premier ministre en poste, M. François Bayrou, a annoncé la poursuite du programme Petites Villes de Demain en 2026.

Conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Régions, les pouvoirs publics ont récemment invité les communes lauréates et leur intercommunalité à adopter les délibérations par lesquelles elles approuvent cette prorogation, par avenant à la convention-cadre valant ORT.

L'évaluation nationale du programme publiée en septembre 2025 a dressé un bilan positif de la démarche en soulignant les effets concrets de « Petites Villes de Demain » sur les projets de revitalisation des communes engagées. La prolongation jusqu'à fin 2026 doit permettre de poursuivre les dynamiques suscitées et de déployer les projets inscrits n'ayant pas pu aboutir dans le délai initial.

Afin de permettre la poursuite des actions engagées, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la prorogation de la convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2026 par la signature d'un avenant à la convention initiale.

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.303-2 et L.303-3 ;
Vu la délibération en conseil communautaire n°2022-09-102 du 14 septembre 2022 approuvant la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ;
Vu la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant ORT signée le 5 octobre 2022 par l'État, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, la ville de Landivisiau, la ville de Plouvorn et la ville de Sizun ;
Vu le projet d'avenant annexé ;
Considérant que le dispositif national « Petites Villes de Demain » est prolongé jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Considérant que les projets de revitalisation engagés dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » et de l'ORT nécessitent des délais supplémentaires pour leur mise en œuvre ;

Vu la conférence des maires en date du 9 décembre 2025 ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Mme Marie Claire Hénaff, vice-présidente ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900751-20251218-2025_12_138-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide la prorogation de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire jusqu'au 31 décembre 2026.**

- **Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant de prorogation de la convention-cadre et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

- **Indique que les modalités de la convention cadre, à l'exception de la date d'échéance, restent inchangées.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 18 décembre 2025.

Le Secrétaire de séance,
Jean JEZEQUEL.



Le Président,
Henri BILLON.

